



Rapport municipal sur la gestion et les comptes communaux 2019

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En 2019, les charges de notre commune se sont élevées à frs. 2'404'838,25, supérieures de frs. 363'159,25 aux montants portés au budget. Nous reviendrons plus loin dans ce rapport sur les raisons de cette différence. Les recettes, budgétées à frs. 1'929'001, se sont élevées à frs. 2'381'225,06. La différence de frs. 452'224,06 s'explique en grande partie par des rentrées fiscales supérieures aux prévisions.

Alors que le budget 2019 faisait apparaître un excédent de charges de frs. 112'678.-, les comptes 2019 ramènent la perte à frs. 23'613,19.

Comptes de fonctionnement :

Administration générale – Les sommes portées en compte sont conformes au budget. Nous relevons au chapitre des Autorités que nous encaissons des vacations de traitement pour frs. 5'190,50. Il s'agit là des vacations liées à la Présidence du Comité de l'ACRG, poste occupé par notre Syndic jusqu'à fin 2018, mais versées en 2019. L'achat d'une remorque pour le service de voirie, pour frs. 12'300.-, apparaît dans le compte 11.311.03. Au chapitre des charges liées au tourisme, notre participation au budget de la Maison des terroirs de Grandson se monte à frs. 5'806.-. L'encaissement des taxes de séjour ne couvre plus cette dépense et un prélèvement au fonds « Tourisme » du Bilan, pour frs. 1'049,20, permet l'équilibre de ce compte.

Finances – Les sommes encaissées au titre des impôts sont pratiquement toutes supérieures aux montants portés au budget. Toutefois, sur recommandation de l'administration cantonale des impôts, une attribution au fonds pour débiteurs douteux, frs. 72'154,80, est portée en charge. Selon les informations fournies, il s'agit d'impôts concernant les personnes morales qui font l'objet de recours. Au bilan, le fonds se monte à frs. 154'154,80.

Dans le service financier, une adaptation de notre participation à la péréquation de frs. 170'000.- est portée en charge. Cette somme, se basant sur le rendement des impôts 2019, nous est fournie par le Service des communes et nous sera facturée au début de cet automne, tout comme les décomptes de la facture sociale et de la réforme policière. Il va sans dire que si les montants évoqués plus haut au titre des débiteurs douteux ne sont pas traités par l'ACI, la Municipalité contestera cette facture.

Domaines et bâtiments – Les principales différences par rapport au budget sont dues à l'engagement de travaux non planifiés au moment de la construction de ce dernier.

Grande salle : des adaptations ont dû être effectuées afin d'accueillir l'ensemble musical Nordband. Ce dernier occupe les lieux chaque vendredi soir pour ses répétitions et des cloisons ont été mises en place dans l'ancienne salle de classe pour le dépôt des instruments et dans les combles pour leur permettre de disposer d'un local de « récréation ». L'adaptation des installations électriques des combles explique également l'augmentation des charges de ce bâtiment. Nous relevons que ces adaptations sont à considérer comme un investissement, une location étant facturée au Nordband.

Appartements : alors que la somme de frs. 15'000.- était portée au budget pour l'entretien du bâtiment, nous constatons des charges s'élevant à frs. 83'029,10. La différence s'explique par l'engagement de travaux indispensables dans les appartements. En effet, les cinq logements concernés ont changé de locataires au cours de l'année 2019, provoquant la rénovation principalement des peintures et des parquets.

Concernant les passifs, les principales modifications sont constatées au niveau des amortissements (financiers) à frs. 104'133,40, portant la dette de la commune à frs. 3'706'866,10. Nous relevons que les investissements effectués en 2019 sont tous financés par les liquidités de la bourse communale, sans recourir à l'emprunt. Dans les passifs transitoires, nous retrouvons les sommes dues à la péréquation, à la facture sociale et à la réforme policière.

Conclusion :

Le résultat des comptes 2019 de la bourse communale présente un excédent de charges de frs. 23'613,19, absorbé par une diminution du compte Capital du Bilan. Cette situation, due à des dépenses non-budgétées, aux échanges financiers liés aux péréquations et à des amortissements comptables, ne doit pas nous inquiéter. Toutefois, la situation que nous connaissons depuis le 15 mars 2020 avec la pandémie de Covid19 doit nous appeler à la prudence dans la gestion des deniers publics. En effet, l'arrêt pendant deux mois de l'économie laissera des traces (chômage, faillites, etc.) et l'état des finances publiques s'en ressentira jusqu'aux communes. Une attention toute particulière sera portée ces prochains mois aux rentrées fiscales, ainsi qu'aux dépenses à engager.

Nous terminons ce rapport en remerciant toutes les personnes qui participent au bon fonctionnement de la commune. Nous vous proposons d'accepter les comptes tel que présentés et d'en donner décharge aux vérificateurs. Les comptes de la bourse communale ont été révisés par la fiduciaire FIDACEB SA à Yverdon-les-Bains, le rapport de révision étant joint à ce rapport.

Le Conseil Général de Giez dans sa séance du 30 juin 2020, après avoir :

- vu le rapport de la Municipalité n° 2020/28
- ouï le rapport de la Commission de Gestion
- considéré que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- 1) D'accepter les comptes 2019 de la bourse communale tels que présentés.**

Rapport adopté par la Municipalité dans sa séance du 26 mai 2020

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :



J.-D. Cruchet



La Secrétaire :



C. Pavid